

Déclaration SFDR.

De niveau élevé

DÉCEMBRE 2022

Communication publicitaire



Les facteurs de durabilité et l'évaluation des risques liés à la durabilité sont depuis longtemps profondément intégrés dans les processus d'investissement de Candriam. Le nouveau règlement SFDR se concentre principalement sur la communication aux investisseurs et les divulgations légales concernant les aspects ESG et de durabilité des produits d'investissement.

Classification: produits de l'article 8 et de l'article 9

Afin de distinguer les produits selon leurs stratégies d'investissement durable, SFDR définit deux catégories de produits financiers durables.

L'article 8 désigne les produits financiers qui promeuvent **« entre autres, les caractéristiques environnementales ou sociales »**. Il s'agit d'une vaste catégorie destinée à englober de nombreuses stratégies d'investissement durable qui intègrent les critères ESG dans l'analyse d'investissement et le processus décisionnel d'investissement.

L'article 9 du SFDR se concentre sur les produits financiers ayant un **« objectif d'investissement** durable ».

Candriam a examiné l'ensemble de sa gamme de produits financiers et les a classifiés en fonction de la manière dont ils intègrent les facteurs de durabilité dans leurs décisions d'investissement. Deux aspects connexes, mais distincts ont été pris en compte à ce stade :

(i) dans quelle mesure l'éventail des facteurs durables est-il intégré dans le processus décisionnel ?

et

(ii) Quel impact ces considérations ont-elles sur le processus décisionnel d'investissement ?

Ce premier exercice de classification a clairement montré qu'un large éventail de produits devait être considéré comme des produits de l'article 8 ou de l'article 9. Dans certains cas, les produits concentrent leurs investissements sur les émetteurs relativement les plus performants du point de vue de la durabilité, en utilisant des facteurs ESG importants pour classer les émetteurs et définir un univers d'investissement approprié. Dans d'autres cas, les facteurs ESG sont utilisés pour sélectionner des émetteurs qui contribuent de manière significative à la réalisation d'un objectif de durabilité donné.

Cette dernière approche se trouve dans la gamme centrale de produits de développement durable de Candriam, ainsi que dans ses produits thématiques spécifiques.

DÉCEMBRE 2022

Prise en compte des critères ESG par les produits financiers

Les gérants de portefeuille intègrent des critères durables dans leurs processus et décisions d'investissement afin de **mieux évaluer les risques et les opportunités** pour chaque émetteur. Cette approche d'intégration ESG impacte l'analyse fondamentale et de crédit des émetteurs, la valorisation et impacte la construction finale du portefeuille.

Analyse des activités de l'entreprise	Pilier
Changement climatique	E
Épuisement des ressources	E
Digitalisation	s
Santé et bien-être	s
Evolution démographique	s

Analyse des parties prenantes	Pilier
Investisseurs	G
Environnement	E
Employés	s
Clients	s
Société	s
Fournisseurs	s

L'analyse des activités des entreprises évalue l'exposition de l'entreprise (services/produits, zones de production, segments de marché, etc.) aux grands enjeux de développement durable. Ces défis sont des tendances de long terme susceptibles d'influencer considérablement l'environnement économique dans lequel évoluent les entreprises et de déterminer les futurs défis du marché ainsi que les opportunités de croissance à long terme. Candriam a identifié cinq défis majeurs, dont le changement climatique.

L'analyse des parties prenantes évalue la capacité d'une entreprise à intégrer les intérêts des parties prenantes dans sa stratégie d'investissement à long terme, dans la mesure où il s'agit d'une source de risques et d'opportunités pour l'entreprise. Les six catégories de parties prenantes comprennent les investisseurs, les employés, les clients, les fournisseurs, la société et l'environnement.

Dans le cadre de cette analyse, l'implication éventuelle des entreprises dans des activités controversées couvertes par la **politique d'exclusion de Candriam** applicable est également examinée. La violation potentielle des principes du Pacte mondial des Nations Unies est également examinée..

En ce qui concerne le soutien à l'action collective des gestionnaires et des propriétaires d'actifs, Candriam s'associe à d'autres investisseurs afin d'obtenir un plus grand poids pour demander aux parties prenantes/sociétés bénéficiaires d'agir de manière responsable. Vous trouverez sur le site de Candriam le lien suivant : politiques d'engagement et de vote de Candriam et dernier rapport annuel de Candriam sur les activités de gérance d'entreprise.

Candriam a mis au point un cadre exclusif évaluant la durabilité des **émetteurs d'obligations souveraines** en fonction de leur performance sur 4 dimensions : environnementale, sociale, humaine et économique. Plus d'informations sur ce cadre sont disponibles dans le **Code de transparence ISR respectif**.

Pour les directives d'investissement spécifiques applicables aux produits classés par Candriam comme produits de l'article 8 ou de l'article 9, veuillez vous référer aux pages web dédiées aux produits individuels qui sont accessibles via le site web de Candriam.

Équipe et ressources ESG

Depuis 25 ans, Candriam développe une expertise en analyse ESG grâce à son équipe dédiée. L'équipe est composée d'analystes spécialisés dans des secteurs spécifiques, l'analyse souveraine et les activités d'engagement actif. L'équipe a développé sa propre méthodologie d'analyse ESG appliquée aux gouvernements, aux entreprises et aux agences/organisations supranationales.

Pour plus d'informations sur l'équipe et les ressources dans le cadre du processus d'analyse et d'investissement ESG, veuillez-vous référer aux Codes de transparence ISR, section 3.2.

La gouvernance de la durabilité chez Candriam

La durabilité est intégrée dans le modèle économique de Candriam et fait partie intégrante de sa culture. L'entreprise a pour objectif d'équilibrer les comportements responsables vis-àvis de ses parties prenantes avec les synergies entre les activités ESG et les activités d'investissement financier traditionnelles, ainsi qu'avec son rôle en matière d'engagement environnemental et sociétal.

Candriam cherche à assurer la transparence grâce à son Rapport annuel d'entreprise sur le développement durable (CSR). La dernière version est disponible sur notre **site dédié**.

Le **Comité stratégique du Groupe** (GSC) de la société évalue régulièrement les défis liés au développement durable afin de déterminer comment Candriam doit gérer ses relations avec les parties prenantes et comment elle doit adapter son modèle et ses pratiques économiques à tous ces défis à long terme.

En particulier, la gouvernance suivante des activités d'investissement durable a été définie:

- Comité stratégique de durabilité : le CSG, soutenu par les experts en critères ESG et de RSE de Candriam, définit les orientations stratégiques de l'investissement ESG et de la RSE.
- Comité des risques liés au développement durable : il rend compte au CSG et évalue la réputation de l'entreprise et les risques financiers en matière de développement durable, y compris les risques climatiques, et définit une liste de surveillance des entreprises et des pays controversés pour toutes les activités de Candriam.
- **Comité de vote par procuration** : fournit des orientations stratégiques sur les meilleures pratiques en matière de vote par procuration et surveille la politique de vote de Candriam.
- Institut Candriam pour le développement durable : supervise le programme de philanthropie et d'impact communautaire de Candriam, grâce au soutien d'initiatives en matière de recherche et d'éducation ESG et dans le domaine de l'impact social.

Gamme de produits couverte par l'article 8 ou l'article 9 du SFDR

Un certain nombre de produits ayant les stratégies d'investissement suivantes ont été classés comme **produits de l'article 9** :

Classe d'actifs	Stratégie du produit	Lien vers les Codes de transparence pour plus d'informations sur l'approche d'investissement et les objectifs d'investissement durable
Actions diversifiées	Monde Europe Zone euro États-Unis Japon Petites et moyennes capitalisations européennes European Fossil Free	Stratégies durables centrales de Candriam relatives à l'article 9
	Marchés émergents	Stratégies ISR marchés émergents de Candriam relatives à l'article 9
Actions thématiques	Changement climatique Économie circulaire Enfants Oncologie Mobilité future	Stratégies thématiques de Candriam relatives aux articles 8 et 9
Obligations diversifiées	Entreprises en euros Bond Global Titres mondiaux à haut rendement Marchés émergents Global convertible Impact Euro Corporate Fossil Free	Stratégies durables centrales de Candriam relatives à l'article 9
Allocation d'actifs	Défensive Équilibré	Stratégies durables centrales de Candriam relatives à l'article 9

Les produits Candriam listés ci-dessous font partie de ceux qui ont été classés en **produits de** l'article 8 :

Lien were le Code de transparance nouv

Classe d'actifs	Stratégie du produit	Lien vers le Code de transparence pour plus d'informations sur l'approche d'investissement et les caractéristiques ESG
Actions diversifiées	Zone euro Europe Japon Monde États-Unis ETF indiciel Smart Beta Marchés émergents Biotechnologie	Actions de Candriam relevant de l'article 8, stratégies obligations et multi-actifs Stratégies d'indice de Candriam relevant de l'article 8 Stratégies ETF ISR de Candriam relevant de l'article 8
Actions thématiques	Démographie Innovation Optimum Quality	Stratégies thématiques de Candriam relevant des articles 8 et 9 Stratégies d'innovation européenne et de qualité optimale de Candriam relevant de l'article 8
Obligations diversifiées	Marchés émergents Euro Court terme Euro Long Terme Convertible Rendement total Inflation Short Duration Obligations souveraines en euros High Yield International	Actions relevant de l'article 8, stratégies obligations et multi- actifs Stratégies ETF ISR de Candriam relevant de l'article 8 Stratégies d'indice de Candriam relevant de l'article 8
Allocation d'actifs	Équilibré Dynamique Conservateur	Stratégies durables centrales de Candriam relatives à l'article 9

Risques liés au développement durable

Pour plus d'informations sur la manière dont les risques liés au développement durable sont identifiés, surveillés et intégrés dans le processus décisionnel d'investissement, consultez la **Politique sur les risques liés au développement durable**.





d'actifs sous gestion au 30 juin 2022



600

experts à votre service



Leader dans l'investissement responsable

Le présent document n'est fourni qu'à titre d'information et ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni une recommandation d'investissement, ni une confirmation d'une quelconque transaction, sauf disposition contraire. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et les sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent être exclues a priori. Candriam ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment et le contenu de ce document ne peut être reproduit sans autorisation écrite préalable.

Candriam recommande aux investisseurs de consulter, sur son site Internet, www.candriam.com, le document d'information clé pour l'investisseur, le prospectus et toute autre information pertinente, y compris la valeur liquidative des fonds («VL»), avant d'investir dans l'un de ses fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans la langue locale pour chaque pays où la commercialisation du fonds est autorisée.







